REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°45

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE: M. Lalanne.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

<u>OBJET</u> : **<u>FINANCES</u>** – Exercice 2017 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 1.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé la décision modificative n° 1, qui se présente de la manière suivante :

Dépenses d'investissement	433 500 €
Recettes d'investissement	3 551 700 €
Dépenses d'exploitation	100 000 €
Recettes d'exploitation	100 000 €

En section d'investissement, les dépenses correspondent exclusivement aux restes à réaliser 2016 pour 433 500 €. En recettes, il convient de constater la reprise de l'excédent antérieur reporté pour 3 003 800 € et l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement 2016 pour 682 900 €. Ces recettes importantes permettent d'annuler complètement la prévision de recours à l'emprunt figurant au BP 2017 (135 000 €) et de présenter un solde excédentaire de 3 118 200 € pour l'autofinancement de futurs investissements de ce budget.

En section d'exploitation, 100 000 € figurent en recettes au titre de la reprise du résultat 2016, permettant ainsi de compléter la prévision du chapitre 011 de 14 000 € et de conserver le solde, soit 86 000 €, pour des dépenses imprévues.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Marc Wittenberg Directeur général adjoint des services